

édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

L'année 2017 est une année importante pour notre pays. Plusieurs échéances électorales attendent nos concitoyens : l'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai, les élections législatives les 11 et 18 juin. Les grands électeurs seront également appelés aux urnes le 24 septembre pour les élections sénatoriales.

Le vote, c'est l'exercice de la démocratie, ce qui permet à tout citoyen de s'exprimer. Malgré sa longue expérience en la matière, la France n'est pas exemplaire : droit de vote accordé aux femmes en 1944, des décennies après de très nombreux pays du monde et d'Europe, ou abstentionnisme galopant alors que nos voisins européens n'ont pas hésité à rendre le vote obligatoire ! Un grand progrès toutefois : l'inscription automatique des jeunes sur les listes électorales dès 18 ans à partir du moment où ils ont été recensés à 16 ans. Cela évite une démarche volontaire qui passait bien souvent à la trappe !

Dans de nombreux pays aujourd'hui, la notion de démocratie est malheureusement discutable : parodie de vote dans les dictatures militaires, vote circonscrit aux élections locales dans les monarchies absolues, droit de vote interdit aux femmes dans les états religieux... C'est vers les habitants de ces pays que vont mes pensées en ce début d'année, vers tous ceux qui aimeraient, comme nous, pouvoir choisir librement leurs représentants et qui, pour y parvenir, en meurent parfois. Voter n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir. Alors en 2017, votons !

Je vous adresse mes vœux les plus citoyens pour cette nouvelle année.



Cécile
ZAMMIT-POPESCU

Le Maire

Vice-président de la CU GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

Notre ville obtient sa 1^{ère} fleur !

L'obtention de ce label tant convoité par de nombreuses communes de France faisait partie des objectifs de la Municipalité dans cette mandature.

En effet, celui-ci ne récompense pas le simple fleurissement mais une qualité générale de cadre de vie. C'est le résultat bien mérité de l'engagement des élus et de la forte implication des agents des espaces verts dans cette démarche au service de la collectivité, une reconnaissance dont chaque Meulanais peut être fier.



Travaux

p. 3

Recensement

p. 6

Retour sur

p. 8

Le concours Villes et Villages fleuris

L'un des critères de jugement est entre autres la motivation de la commune pour obtenir le label en valorisant le végétal et le fleurissement tout en mettant en avant les moyens de gestion pour entretenir le patrimoine en respectant la biodiversité et les ressources naturelles. Sont également évaluées les autres actions pour embellir la ville comme l'entretien de la voirie, le mobilier urbain, mais également la propreté générale des espaces publics. Après la présentation d'un dossier de candidature, plusieurs sites ont été soumis à l'examen du jury composé de professionnels issus d'autres départements que celui des Yvelines. Le centre-ville, les jardins du domaine Berson et plusieurs rues et aménagements paysagers ont été visités au mois de juillet. Les membres du jury ont particulièrement apprécié l'investissement à la fois des élus et des techniciens, avec le dispositif "comité de fleurissement" à l'initiative de la Municipalité, et les résultats visibles de cette cohésion sur le terrain. Ils ont également noté les actions d'animation organisées par le service à destination des habitants (dans le cadre de "Rendez-vous aux jardins" ou de "Parole de jardinier" par exemple) et des écoliers. Ils ont émis le souhait que le double mode de gestion soit plus affirmé avec, à la fois, un fleurissement plutôt classique et maîtrisé et une approche plus libre de certains espaces. Enfin, ils ont été séduits par une ville en mouvement avec une vraie dynamique en faveur du cadre de vie. ■

Les espaces verts de Meulan, ce sont :

- 13,5 hectares de gazon
- 350 m² de prairie fleurie
- 3,7 hectares de talus
- 3082 m² de massifs arbustifs
- 2803 mètres linéaires de haies
- 550 m² de massifs fleuris
- 539 arbres d'alignement
- 4 hectares de coulée verte
- 65 variétés de fleurs
- 12 500 fleurs annuelles
- 120 jardinières et suspensions

Des procédés de traitement des espaces verts innovants

Le service des espaces verts est toujours attentif au respect de l'environnement : désherbage thermique et manuel, fauchage tardif, paillage pour limiter l'arrosage... Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les produits phytosanitaires sont interdits d'utilisation dans les parcs, jardins publics et sur la voirie. L'occasion de renforcer nos actions en faveur du développement durable !

Le robot-tondeuse :

Les jardins du domaine Berson nécessitent un entretien régulier tout au long de l'année. Les tondeuses utilisées par les services techniques étaient des modèles thermiques bruyants fonctionnant pendant les heures d'ouverture et pouvant troubler la quiétude des usagers de la bibliothèque. Aussi, au début de l'année 2016, la Ville s'est inscrite à un concours et a gagné la possibilité d'utiliser un robot de

tonte professionnel pendant un an. Durant cette période, des vidéos sont envoyées à l'entreprise, ainsi que des rapports d'utilisation. À l'issue de cette année, la Ville conservera ce matériel professionnel. Ce robot de tonte est autonome, progresse la nuit et réalise l'ensemble de la tonte sur plusieurs jours de manière aléatoire. Chaque nuit, le robot coupe sans bruit quelques millimètres d'herbe, garantissant un site toujours impeccable. Il est actuellement testé sur la partie haute du jardin.

L'éco-pâturage :

Vous avez certainement aperçu quelques moutons évoluer sur les

berges de Seine entre septembre et octobre derniers. Vous n'avez pas rêvé ! La Ville a en effet testé l'éco-pâturage pendant 2 mois. Malgré une durée un peu courte, l'essai est concluant. Les services techniques étudient actuellement d'autres sites pour la prochaine période estivale et surtout les différentes propositions de partenariat avec des entreprises dont le métier est l'éco-pâturage. Ces entreprises implantent des herbivores dans les communes pour entretenir des espaces, parfois peu accessibles, à moindre coût. Ces entreprises assurent en outre des ateliers pédagogiques avec les écoles des villes d'implantation. ■

Projets en cours d'achèvement

Avenue des Aulnes : installation de plantes vivaces afin d'améliorer le site et l'adapter à la circulation des véhicules.

Domaine Berson : plantation d'une haie favorisant la biodiversité avec nourriture et abris pour les animaux et insectes.

École Valéry : végétalisation de la cour dans le cadre de la finalisation des travaux de réhabilitation du site (haie de plusieurs espèces de bambou pour assurer la tranquillité des écoliers).

Cimetière : réhabilitation du jardin du souvenir avec mise en place de : puits de dispersion, haie de bambou, mobiliers, stèles avec les noms des défunts. ■



Acquisition de nouveaux matériels

L'amélioration du traitement des espaces verts passe aussi par l'achat de matériels plus performants : une nouvelle tondeuse autoportée ayant de meilleurs rendements et permettant entre autres de créer du mulching et la gestion différenciée, broyeur de végétaux pour réduire les déchets et faire du bois raméal fragmenté laissé sur le lieu de la taille, débroussailluse, souffleur, taille-haie et tronçonneuse à batterie pour ne plus consommer de carburant et réduire la pollution olfactive et sonore.

Le service espaces verts

Sous la responsabilité de Nicolas Fages, les agents des espaces verts exercent individuellement des missions spécialisées qui permettent au service de concentrer de multiples compétences : création d'espaces verts, gestion différenciée, fleurissement, élagage, arboristerie, arrosage des jardinières/suspensions et arrosage automatique, tonte, taille des végétaux, biodiversité végétale et animale, entretien des terrains de sport, gestion du cimetière... Cette 1^{ère} fleur, c'est la leur, un grand merci à eux !



Cadre de vie

Travaux

Travaux réalisés

au second semestre 2016 :

Dans les bâtiments :

- Réalisation d'un local pour le stockage des jouets extérieurs à l'école Valéry
coût : 2 068€ (en régie)
- Installation d'une aire de jeux dans la cour de l'école Valéry
coût : 24 731€ (dont 10 000€ financés par la réserve parlementaire du Député Arnaud Richard)
- Rénovation complète de la toiture de l'école des Bois
coût : 29 997€
- Installation de rideaux occultant dans les écoles
coût : 7 624€
- Création d'un mur d'escalade dans le gymnase des Annonciades
coût : 18 309€ (dont 7 000€ financés par la réserve parlementaire du Sénateur Sophie Primas)





© Ville de Meudon et Yvelines

- Réhabilitation de la verrière de la Mairie
coût : 6 184€
- Transformation de l'ancien réfectoire Valéry en salle associative
coût : 1 807€ (en régie)
- Réparation des verrières du Tennis
coût : 27 360€

Sur les espaces publics :

- Réalisation de 6 ralentisseurs aux Annonciades et au Paradis
coût : 34 932€
- Mise en place d'un cheminement piétonnier rue Haute
coût : 2 700€
- Création de places de stationnement quai Albert Joly et aménagement

des stationnements sur le parking de l'Aubette
coût : 7 618€

- Modernisation du réseau d'eau potable avenue Georges Clemenceau
coût : inclus dans la DSP Eau
- Poursuite du remplacement de l'ensemble des corbeilles de ville
coût : 16 440€

Travaux du premier trimestre 2017 :

- Remplacement de tous les candélabres de l'allée Pompadour avec amélioration de l'éclairage et de la performance énergétique, modernisation des armoires électriques d'éclairage public
coût : 61 731€
- Reprise de l'ensemble du trottoir et pose de barrières avenue Georges Clemenceau
coût : 14 215€
- Création d'un aménagement paysager avenue des Aulnes
coût : 1 828€ (en régie)
- Installation d'espaces verts à l'école Valéry
coût : 3 807€

- Réhabilitation complète du jardin du souvenir au cimetière
coût : 6 000€
- Études pour la mise en accessibilité de la Mairie 1^{ère} tranche
coût estimé : 70 349€ (dont 8900€ financés par la réserve parlementaire du Président du Sénat Gérard Larcher)

Renouvellement important de matériel

- Remplacement du camion frigorifique : 49 080€ (dont 19 450€ financés par la réserve parlementaire du Sénateur Alain Gournac)
- Remplacement du chargeur par un tracteur benne multiservices : 39 414€
- Renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules des services techniques : 63 616€
- Acquisition d'une tondeuse autoportée : 37 923€
- Acquisition d'une moto pour les déjections canines : 19 000€

Transfert intégral de la compétence voirie au 1^{er} janvier



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

La voirie fait partie des compétences obligatoires d'une communauté urbaine. Grand Paris Seine & Oise l'assume depuis sa création le 1^{er} janvier 2016 mais au cours de sa première année d'existence, cette mission a été en partie confiée aux communes-membres, par le biais de conventions de gestion provisoire. À compter du 1^{er} janvier 2017, le transfert en pleine propriété de la compétence voirie au sein de la CU est effectif.

GPS&O va donc gérer directement aussi bien les programmations de

travaux d'entretien - qu'il s'agisse d'entretien courant, de renouvellement, de création - que les personnels et les équipements liés à ce secteur d'activité. Ce développement implique une nouvelle structuration du service communautaire. La réorganisation qui se met en place résulte d'une importante concertation associant élus communautaires et agents des différentes collectivités.

Ce qu'on appelle voirie communautaire et qui correspond aujourd'hui au périmètre d'intervention de la CU comprend l'ensemble du domaine public routier en agglomération - soit environ 1800 km de chaussée à l'échelle de GPS&O - mais aussi certaines de ses dépendances :

- Accotements, talus, terre-pleins centraux, ronds-points,
- Arbres d'alignement, murets de soutènement sur accotement,

- Éclairage public,
- Feux tricolores,
- Mobilier de sécurité (potelets, barrières, plots,...) ou de propreté (corbeilles nécessaires à l'entretien),
- Signalétique,
- Signalisations verticale et horizontale,
- Mobiliers urbains (abribus, bancs,...).

D'autres équipements y sont associés :

- Parcs publics de stationnement,
- Ouvrages d'art (ponts,...),
- Places publiques à l'exception des parvis exclusivement liés à un équipement et relevant d'un aménagement distinct de l'espace continu.

Les Municipalités conservent

la gestion de plusieurs éléments :

- Les voiries situées au sein d'une résidence privée ou lui appartenant,
- Les chemins ruraux dans le domaine privé de la commune,

- Les chemins forestiers,
- Les parvis exclusivement liés à un équipement et relevant d'un aménagement distinct de l'espace continu,
- L'embellissement ne contribuant pas à l'exploitation de la voirie,
- Les stèles, les monuments, les fontaines,...
- L'éclairage à visée ornementale (illuminations de Noël,...).

A Meulan, les parcs des bords de Seine restent par exemple dans la compétence communale, ce qui explique que peu d'agents du service espaces verts soient transférés à l'intercommunalité, alors

que la majeure partie des agents des services voirie et propreté ne sont désormais plus personnels communaux.

Les Maires préservent également leurs prérogatives dans plusieurs domaines :

- Les pouvoirs de police (sûreté et commodité de passage, réglementation de la circulation et du stationnement, émission de contraventions,...),
- Pose et entretien des systèmes de vidéosurveillance,
- Choix de la dénomination des voies,
- Prise des arrêtés d'occupation temporaire (terrasse,...) ou d'interdiction de circulation.

En ce qui concerne l'investissement, les Maires restent décideurs ou étroitement associés au choix des projets.

Pour les usagers, pas de changement : la commune reste leur point d'entrée. En conséquence, le premier interlocuteur d'un habitant signalant un nid de poule est la commune. Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, tout signalement ou toute demande continuera de faire l'objet d'une réponse écrite. ■

Services publics

Inscriptions rentrée scolaire septembre 2017

Ces inscriptions ne concernent que les enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle (enfants nés en 2014) et les enfants entrant en CP.

Elles ont lieu auprès du pôle Éducation jeunesse et sports du 16 janvier au 11 mars, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et les mardis, jeudis de 8h30 à 12h, exceptionnellement les samedis 28 janvier, 25 février et 11 mars de 8h30 à 12h.

Attention, après le 11 mars, les inscriptions ne se feront que le lundi matin et le mercredi après-midi

Des copies de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile, du jugement de divorce ou de séparation le cas échéant, des pages vaccinations du carnet de santé vous seront demandées.

- Renseignements au 01 30 90 41 27 ■

Nouveau dispositif pour la Caisse des écoles

Chaque année, la Ville verse une subvention à la Caisse des écoles à hauteur de 85% environ de son budget total, soit, en 2016, un montant de 32 400 € pour un budget de 38 042€. Le constat aujourd'hui, comme dans de nombreuses autres communes, est que le mode de fonctionnement et de gestion de cet établissement public est devenu inapproprié. Pour des motifs de cohérence fonctionnelle, de simplification administrative et pour un mode de répartition de la subvention le plus équitable possible, il est apparu souhaitable

de transférer à la Ville les activités et charges budgétaires de la Caisse des écoles. Une répartition juste et équilibrée sera faite entre toutes les écoles afin de favoriser le plus grand nombre d'élèves dans les projets d'écoles et de classes. Le fait que la Ville porte ce dispositif à la place de la Caisse des écoles ne modifiera en rien la nature des prestations. Des rencontres seront mises en place avec les directrices et directeurs de nos écoles afin de présenter les projets de toutes les écoles validés par l'Inspection académique. Les membres de la Caisse des écoles

pourront bien sûr, s'ils le souhaitent, conserver la vente (de gâteaux, barbe à papa, boissons...) lors des différentes manifestations organisées par la Ville (videgreniers, festival des fromages...) afin d'obtenir des recettes supplémentaires qui compléteront les financements communaux. La Municipalité souhaite avant tout servir au mieux l'intérêt de tous les écoliers meulanais. ■

Recensement

Le recensement de la population sur la commune se déroulera durant la période du 19 janvier au 18 février 2017.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. En effet, le recensement détermine la population officielle de chaque commune et ce sont notamment sur ces chiffres que s'appuie l'État pour financer chaque année les collectivités locales via la dotation globale de fonctionnement.

Concrètement, un agent recenseur, recruté par la Mairie et muni d'une carte "République Française", se présentera à vous durant la période de recensement. Il sera muni d'un questionnaire "Feuille de logement" et d'un ou plusieurs questionnaires "Bulletin individuel" selon le nombre d'habitants par logement ; si vous êtes 5 personnes vivant dans votre logement, vous devrez remplir 5 bulletins individuels. Vous choisirez

de les remplir immédiatement pour les rendre le jour-même à l'agent recenseur ou vous les remplirez plus tard et vous conviendrez d'un autre rendez-vous avec l'agent recenseur pour les lui remettre. Vous pourrez également déposer vous-mêmes vos questionnaires en Mairie à l'attention du coordonnateur du recensement à la population (service état-civil).

Si vous disposez d'Internet, c'est plus pratique : l'agent recenseur vous donnera votre code d'accès et votre mot de passe pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr et vous vous laisserez guider tout au long de la procédure ; le questionnaire s'adapte à vos réponses. Avec le recensement par internet, pas de nouveau rendez-vous à prendre avec votre agent recenseur pour le retour des documents.

Vos réponses sont confidentielles ; par conséquent ni votre nom,



ni votre adresse n'apparaîtront sur les statistiques INSEE. Vos nom et adresse sont néanmoins nécessaires sur les feuillets à remplir pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une seule fois afin d'assurer la qualité des statistiques produites.

Voici les agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile, merci de leur réserver le meilleur accueil



Sortie séniors

C'est la Garde républicaine que nos séniors auront le plaisir de découvrir le 21 février prochain. Poussez la porte du quartier des Célestins et venez découvrir le lieu d'entraînement de ces prestigieux cavaliers au service des institutions de la République !

Toute personne inscrite devra être obligatoirement munie de sa pièce d'identité lors de la visite. Départ 9h45 de la Poste du Paradis et 10h du quai de l'Arquebuse, retour prévu pour 18h. Restauration sur place ou prévoir un pique-nique. 6,30€ par personne, inscription auprès du CCAS à partir du 30 janvier.



Retrouvez toute la programmation séniors dans le dépliant "Animations Séniors"

Changement d'horaires du poste de police

Le principe de fonctionnement de ce poste, lors de sa création, était un local partagé police nationale - police municipale. Pour ouvrir au public, la police nationale est soumise à certaines obligations et ne parvenait plus à y répondre ces derniers temps. Afin que les Meulanais ne se retrouvent plus face à un rideau fermé de manière totalement aléatoire, la Municipalité, en accord avec le commissariat des Mureaux, a fait le choix il y a quelques semaines de récupérer l'usage

complet du local et d'y organiser une permanence hebdomadaire de la police nationale, le vendredi (attention, horaires modifiés depuis le mois de décembre : 9h-13h et 14h-17h). Prochainement, un secrétariat sera mis en place pour la police municipale et permettra une ouverture quotidienne au public. Des postes supplémentaires de policiers municipaux et d'ASVP sont actuellement en cours de recrutement.

Vie associative

Secours catholique

Après des travaux de réhabilitation du local mis à disposition par la Ville aux Pénitents, les permanences ont repris. Les bénévoles vous accueillent les lundis et jeudis de 14h à 16h30.

Harmody's

L'association organise un spectacle (pièce de théâtre "Alfred Lock") dans les caves du domaine Berson le dimanche 26 février à 17h (participation libre).

Tennis Club de Meulan

L'année 2016 s'est terminée avec quelques belles victoires : Nicolas Chartier, enseignant au TCM et classé 2/6, vient de remporter successivement trois Tournois Séniors : Mantes-la-Jolie, Aubergenville, Vauréal. Thomas Memisoglu remporte le Tournoi International de l'ACBB en 10 ans 3 et 4 étoiles.

Emma Memisoglu gagne le Tournoi de Neauphle-le-Château dans deux catégories 13/14 ans et 15/16 ans. Liam Burnham est vainqueur en 7/8 ans des Tournois Galaxie de Houdan et Chatou. Félicitations à tous nos joueurs en leur souhaitant une année 2017 riche de succès.

Vide-greniers de printemps

Le traditionnel vide-greniers aura lieu cette année le 30 avril sur le quartier du Paradis. Inscriptions du 1^{er} février au 15 mars.

• Renseignements : 01 30 90 41 26



Nouveaux commerces

Welcome Antiquités

Achète au comptant meubles, tableaux, objets...

Ouverture mardi 10 janvier.

• 34 rue du Maréchal Foch
01 34 66 10 11

Decopro 78

Vente de peintures, revêtements de sols et de murs, enduits, outillage, produits de décoration...

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

• 52 rue Gambetta
01 39 29 25 15 ou 01 90 23 23 84
decopro78250@gmail.com

Carnet

Ils se sont mariés...

NGoulou Paternes Svesty
et Dia Adjoba Geralde

Delcourt Nadège
et Sauvageot Vincent

APME

IDFM a récemment fermé ses portes mais l'activité a immédiatement été reprise par une grande association nationale, l'APME, qui accompagne les familles en médiation familiale depuis 30 ans et est présente sur 16 communes des Yvelines. Elle ouvre aujourd'hui une nouvelle permanence hebdomadaire sur le quartier du Paradis (le vendredi de 13h30 à 19h30 sur rendez-vous à la Maison des Associations).

Laure Fontaine, Médiateur familial à Meulan-en-Yvelines depuis plusieurs années, nous parle de son activité :

La médiation familiale, c'est quoi ?

C'est un service d'accompagnement qui offre aux familles en situation de conflit, de tension ou de rupture de communication la possibilité de renouer le dialogue afin de dépasser l'affrontement qui les oppose. Elle permet ainsi de démêler des situations complexes et douloureuses. Son but est de faciliter l'échange, la recherche de solutions concrètes et la prise de décisions mutuellement acceptables. La médiation familiale est une approche qui s'appuie sur l'écoute active, la communication non violente et la négociation : sous forme d'entretiens strictement confidentiels d'une heure trente environ, c'est avant tout un accompagnement ponctuel qui s'étale sur quelques rencontres, en fonction de la demande des personnes.

A quel public s'adresse-t-elle ?

La médiation familiale s'adresse à tous les membres d'une famille en situation de conflit. Il peut s'agir :

- de parents déjà séparés ou en instance de séparation ou de divorce,
- de grands-parents n'ayant pas ou plus accès à leurs petits-enfants,
- de jeunes adultes en rupture de dialogue avec leurs parents,
- de membres d'une fratrie en désaccord pour la prise en charge de leurs parents âgés ou confrontés à des problèmes de succession...

Quel est le rôle du médiateur familial ?

Professionnel impartial et bienveillant, il crée un espace et un cadre favorables à l'expression de soi, à l'écoute de l'autre, au dialogue et à la prise de décision dans un climat serein et constructif. Il garantit l'équilibre des places, le respect de chacun ainsi que la confidentialité des propos échangés. Ainsi, la médiation permet non seulement d'apaiser les conflits, mais aussi d'expérimenter des solutions et de construire des accords durables.

En cas de séparation ou de divorce, que peut apporter la médiation familiale ?

Lors d'une séparation conjugale, d'un divorce, les parents sont confrontés à de nombreuses questions et décisions à prendre concernant leurs enfants (lieu(x) de résidence, budget...) mais aussi les aspects matériels (partage des biens, répartition budgétaire de chacun...) qui peuvent faire l'objet de conflits. Par la reprise du dialogue, la médiation familiale va leur permettre de construire des accords équitables qui tiennent compte des besoins de chacun. Ces accords pourront être formalisés dans un écrit que les familles pourront faire homologuer par un Juge afin de donner un caractère exécutoire à leurs accords.

Et le coût ?

L'entretien préalable d'information est totalement pris en charge par la CAF puis pour les rencontres de médiation familiale, chacun règle la séance en fonction de ses revenus selon un barème national progressif permettant à tous d'accéder à ce service d'accompagnement (à titre indicatif : 2 euros pour les bénéficiaires du RSA, 5 euros pour un revenu à hauteur du SMIC).

Contact APME : 01 30 21 75 55
mf@apme-mediation.com

Sortie de nos seniors à Provins



Promenade en plein cœur de la cité médiévale de Provins classée au patrimoine mondial de l'UNESCO pour nos seniors le 10 décembre dernier... Accompagnés par le CCAS, ils ont notamment visité le marché médiéval de Noël avant de profiter d'un banquet animé par des troubadours, acrobates, cracheurs de feu et autres saltimbanques.

Festivités de Noël

Salle comble pour le magnifique et poétique spectacle "Titi tombe, Titi tombe pas" avant un sympathique goûter en présence du Père Noël !



Banquet de fin d'année de nos seniors

Une ambiance ultra festive les 4 et 18 décembre à la Bergerie ! Un délicieux repas préparé par l'équipe des cuisines de la Ville et une animation dansante avec un doigt de magie...



Toujours un grand succès pour le petit train de Noël qui circule entre le Paradis et le centre-ville !



Beaucoup de monde sur la place Brigitte Gros pour la Ferme du Père Noël et les animations : manège, pêche aux canards, trampoline et mur d'escalade de 8 mètres de haut.



Séjour ski pour les jeunes

La Ville offre cette année la possibilité à des jeunes Meulanais, scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème} et fréquentant les semaines sportives ou l'Espace Jeunes, de partir une semaine aux sports d'hiver. Accompagnés par les éducateurs sportifs et animateurs municipaux, ils profiteront des joies du ski à Saint-Sorlin d'Arves en Savoie du 4 au 11 février.

Une préinscription est mise en place au Pôle Éducation Jeunesse et Sports. Celle-ci ne vaut pas inscription définitive ; le nombre de places étant limité, les demandes seront examinées en tenant compte de l'équilibre du groupe (catégories d'âge, mixité garçons/filles,...).

- Renseignements : 01 30 90 41 27

Culture

BAL TRAD avec LES CALFATS



De la musique festive avec ce groupe de joyeux drilles qui vous initie aux danses traditionnelles ! Vous n'y résisterez pas, le plus difficile : s'arrêter !

- Samedi 28 janvier à 20h30
Bergerie - Ferme du Paradis
Initiation préalable possible pour petits et grands de 14h30 à 17h30
En famille • TP 7 € • TR 3 € • gratuit -12 ans
Réservation conseillée
au 01 30 90 41 41

Les mini-concerts originaux débutent avec succès !

Au cœur de la bibliothèque multimédi@, Helma Warum, professeur de chant lyrique et ses élèves avaient enchanté petits et grands le 8 octobre dernier avec Hänsel et Gretel, conte des frères Grimm adapté pour cette occasion de l'opéra allemand de Engelbert Humperdinck.

Le 11 décembre, c'est le son des guitares qui a envoûté la bibliothèque et les caves et le 4 février prochain, vous profiterez du violoncelle sans tous ses états...

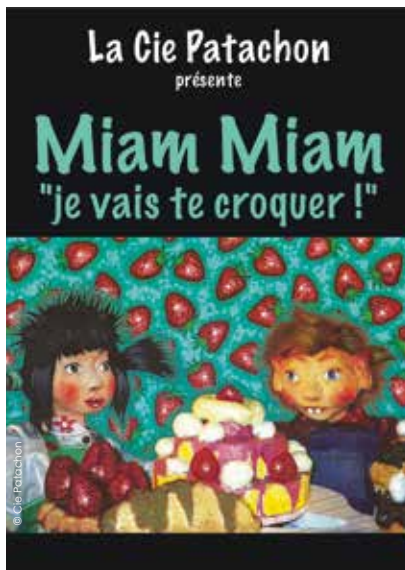
Une nouvelle activité culturelle ouverte à tous le samedi après-midi !

Renseignements
au 01 30 90 41 10



MIAM-MIAM, JE VAIS TE CROQUER

Retrouvez toute l'actualité culturelle dans l'agenda culturel et sur www.ville-meulan.fr



De la Cie Patachon, dans le cadre de Marionnettes en Seine

Une comédie musicale pour marionnettes sucrées salées. Une vraie belle histoire : celle d'un petit ogre végétarien et d'une petite fille qui déteste les légumes. Un cours de diététique follement rigolo.

- Samedi 25 février à 16h30
Bergerie - Ferme du Paradis
En famille • TP 5 € • TJP 3 € • réservation conseillée
au 01 30 90 41 41

Délibérations votées lors de la séance du 7 décembre :

Nouveaux membres dans les commissions

A la suite de la démission de Jean-François Cadot, puis de Marinette La Soudière, Jacques Ferru et Marie-Christine Gillard, 11^{ème} démission de la liste conduite par Guy Poirier en 2014, un nouveau Conseiller municipal a été installé lors de la dernière séance : Yahia Mahdi. C'est lui qui a été désigné pour siéger dans la commission commerce-animation, tandis que Jean-Claude Kerhervé siègera désormais dans la commission cadre de vie. ■

TFB : suppression de l'exonération de 2 ans sur les constructions nouvelles

Compte tenu de la pression fiscale qui pèse sur les Meulanais, la Municipalité a considéré, dans un souci d'équité fiscale, qu'elle ne pouvait pas se permettre de maintenir cette exonération de taxe foncière qui concerne directement les nombreux projets de promotion immobilière des années à venir : Bouygues sur le terrain de l'ancienne Poste de la rue Gambetta, Nexity sur le terrain de la base-vie du chantier de l'EPHAD rue des Annonciades, MDH sur les terrains du collège Mercier rue Gambetta et de l'ancienne école Valéry rue Valéry. ■

Mise en place d'un séjour hiver pour les jeunes

Cette initiative a donné lieu à trois délibérations permettant d'introduire ce dispositif dans le règlement des activités sportives municipales et dans le règlement intérieur de l'Espaces jeunes, ainsi que de proposer un tarif pour le séjour 2017. Le groupe d'opposition Meulan demain a voté contre. ■

À l'écoute des Meulanais

Permanences des élus : les samedis de 10h à 12h

samedi 25 février
Loge de la Mairie
samedi 18 mars
Maison des Associations

Prochains Conseils municipaux

mercredi 18 janvier
mercredi 15 mars
à 20h30 en Mairie

Prochain Conseil communautaire

jeudi 2 février à 20h
à Gargenville (salle des fêtes)

Tribune libre

Agir pour Meulan-en-Yvelines (majorité - 22 élus)

Pas de trêve des confiseurs pour la gauche meulanaise ! Encore un tract dans les boîtes aux lettres des habitants ! Et toujours des leçons... de responsabilité ?! Mais qui donc est responsable du déficit structurel de la commune ? De l'absence de travaux d'entretien et de sécurisation des bâtiments et espaces publics ? De la construction de logements sociaux supplémentaires sans politique de peuplement ? Et qui n'assume pas ses 20 ans de gestion déplorable ? Tragique, comme pour un socialiste de signer la charte des valeurs de la droite... Quant à l'opposition frontiste, défaut de responsabilité donc vilaine volubilité ! Et les Meulanais dans tout ça ? ■

Meulan demain (minorité - 6 élus)

Dans un contexte en forte mutation, où beaucoup de nos repères vacillent, où une nouvelle organisation de notre territoire est en marche au sein de la communauté urbaine, les élus de « Meulan Demain » restent à vos côtés pour veiller au respect des différences, à l'équité de traitement entre les individus, au maintien des liens de proximité avec les citoyens. Que 2017 soit une année constructive et sereine pour tous, que les Meulanais vivent mieux et soient au cœur des débats, que notre jeunesse retrouve sa place car trop de portes se ferment, trop de rêves se brisent. C'est un message d'avenir et de rassemblement que nous vous adressons. ■

Meulan Bleu Marine (minorité - 1 élu)

Les faits de délinquance caractérisés de ces dernières semaines à Meulan signent l'échec intégral de l'actuelle majorité et de l'ancienne. Lorsqu'on regarde le monde avec des lunettes de Bisounours, il faut s'attendre à en payer le prix : ça s'appelle l'éternel retour du concret. Entre une gauche qui veut offrir des séjours aux sports d'hiver aux voyous et une fausse droite qui croit encore aux vertus de la prévention et de la politique de la Ville, les Meulanais sont loin d'être sortis d'affaire. Changements sociologiques et politique de peuplement me direz-vous? L'inventivité des paraphraseurs professionnels est sans limite. ■



"Le Pont aux Perches" vu par Flo, 8 ans, gagnante du concours de dessin.
Merci à tous les petits Meulanais pour leur participation !

*Conformément à son programme de réduction des dépenses,
la Municipalité n'organise plus depuis trois ans de cérémonie des vœux,
mais elle souhaite une*

*Très heureuse année 2017
à toutes les Meulanaises
et à tous les Meulanais,
pleine d'activités pour nos associations,
de savoirs pour nos écoles,
de prospérité pour nos entreprises et commerces...
et de santé pour notre hôpital !*

Horaires Mairie

- lundi 8h30-12h30/13h30-18h
- mardi 8h30-12h30
- mercredi au vendredi 8h30-12h30/13h30-17h
- samedi 8h30-12h

Permanences

Avocat

- jeudi 2 février
uniquement sur rendez-vous
à l'accueil de la Mairie
01 30 90 41 41

Écrivain public

- lundi 9h-12h30/13h30-17h
Maison des Associations
- mercredi 13h30-17h
Loge de la Mairie

Information juridique

- lundi 9h-12h30/13h30-17h
Maison des Associations

Police nationale

- vendredi 9h-13h/14h-17h
Poste de police municipale

Logement jeunes

avec le CLLAJ

- 1^{er} lundi du mois
loge de la Mairie
- 3^{ème} lundi du mois
Maison des Associations

Médiation familiale

Avec l'APME

- tous les vendredis
de 13h30 à 19h30
Maison des Associations
uniquement sur rendez-vous
au 01 30 21 75 55

Permanences médicales

Pharmacies de garde

site : <http://lc.cx/Znsq>
commissariat de police
01 78 73 11 11

Dentistes de garde

01 39 51 21 21

Maison médicale de garde

20h - minuit
9h - 13h (les jours fériés)
appelez le 15.

